

Le Martrinol

BULLETIN
MUNICIPAL DE
MARTRIN

ANNÉE 2022

JANVIER

SOMMAIRE :

- **Le mot du Maire**
- **Les comptes**
- **La vie communale**
- **Informations diverses**
- **Les Associations**

Le mot du Maire

Chères Martrinolles, chers Martrinols,

L'année 2021 qui vient de s'écouler a encore été très perturbée par la situation sanitaire et ses restrictions. Nous avons néanmoins pu nous retrouver très nombreux, malgré la pluie et le vent, autour du vin d'honneur, pour la fête nationale du 14 juillet, animée par les majorettes du Rance.

Notre RPI, pour cette année scolaire, se compose de 30 élèves : 16 sur Martrin et 14 sur St Juér. On peut donc se féliciter, pour l'instant, du maintien de nos écoles.

Concernant l'Assainissement, le Cabinet d'études FRAYSSINET de Saint-Affrique a été choisi et c'est le cabinet d'architecture ROUQUETTE-VIDAL qui gèrera plus spécialement l'aménagement du Cœur de village. Un courrier demandant des renseignements a été envoyé aux habitants concernés et des rendez-vous seront pris afin de rencontrer les propriétaires ou locataires, chez eux, dans le but d'analyser leurs besoins et la configuration des lieux. Nous comptons sur votre soutien pour ce projet qui est en cours depuis 20 ans.

Vous trouverez dans ce bulletin la rétrospective de l'année 2021, les réalisations en matière de travaux de voirie et d'entretien des bâtiments communaux, des informations administratives utiles et la vie de notre commune pendant ces douze derniers mois.

Je tiens à remercier

- Les employés communaux pour leur conscience professionnelle et leur implication
- Les bénévoles qui gèrent la bibliothèque.
- Toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide en diverses circonstances
Pour l'enlèvement et le stockage des bancs et plancher de l'église, en vue des travaux, ainsi que leur remise en place, la grillée de châtaignes par les chasseurs, les tartes aux pommes pour le Téléthon, la mise en place de panneaux de signalisation lors de problèmes de voirie.... et en bien d'autres circonstances qui montrent l'intérêt que vous portez à notre commune.

La cérémonie des « vœux du Maire », que je souhaite instaurer sur la commune depuis mon élection, parce qu'elle permet de réunir la population et que c'est une bonne occasion d'échanges à la fois entre les habitants et aussi avec les élus, ne pourra avoir lieu suite aux dernières directives gouvernementales. C'est pourquoi, comme l'an dernier, j'aurai à cœur pour cette année 2022, dès que ce sera possible, d'organiser une manifestation festive afin de nous retrouver, je pense que nous en avons tous bien besoin.

.../...

Le mot du maire (suite)

.../...

Je reste bien sûr à votre service pour vous rencontrer et répondre à vos interrogations. Le mieux est de m'appeler avant pour vérifier les disponibilités.

Esther nous a quitté le 31 Décembre. Je la remercie pour la compétence avec laquelle elle a tenu le secrétariat de mairie. Anne-Sophie, sa remplaçante, est déjà à pied d'œuvre, le Conseil et moi-même lui souhaitons la bienvenue.

Je termine en vous souhaitant en mon nom et au nom de tout le conseil municipal une année aussi bonne que possible, qu'elle soit synonyme de jours heureux et de santé préservée. Prenez soins de vous et de vos proches.

Christiane Cailliau-Deleu

Coordonnées des élu-e-s

CAILLIAU - DELEU Christiane	06 86 16 66 41	ch.cailliau@orange.fr
VIALA Aurélien	06 21 03 91 09	aurelien.viala@outlook.fr
CROS Anne	06 13 66 07 94	annecros12@gmail.com
LAMARRE Laurent	07 83 11 33 21	louisblanc@mailoo.org
VALENTIN Séverine	06 75 04 97 78	severinevalentin2@gmail.com
SINGLA Jean-Marie	06 71 51 93 31	jeanmariesingla@orange.fr
CHOQUER Gaele	06 31 58 48 61	gaellechoquer@gmail.com
IACKLE Eve	05 65 99 79 21	eveducayla@gmail.com
LEONZI Josiane	06 45 36 99 57	zoubi1947@gmail.com
AUDIRAC - IUNG Catherine	06 82 33 50 96	cath.audirac@wanadoo.fr
GATTO Pascal	07 85 75 22 20	pascalannickgatto@gmail.com

Permanence des élu-e-s

Tous les premiers Samedis matin du mois

(Prendre rendez-vous par Tel.au secrétariat de Mairie)

Etat civil

Naissances

Le 26 juillet naissance de **Zachary**, fils de Stéphanie **LEFEVRE** et de Thomas **REYNE** de Négrals.

Le 15 août naissance de **Louna**, sœur de Lucile et fille de Céline **BOULARAN** et de Cédric **AZAIS** du Nespoulié.



Félicitations aux heureux parents et bienvenue aux jolis bébés.

Décès



Le 05 janvier, décès de Mr. **Roger Viala** du Salvigniol

Le 27 février, décès de Mme **Odette Esquirol** née Deboucker

Le 14 mai, décès de Mme **Josette Souchon** née Esquirol

Le 09 juin, décès de Mme **Jacqueline Singla**

Santé : Coordonnés à retenir



Adresse de La Maison de Santé de Coupiac

Place de la Poste
12550 - COUPIAC

Docteur Ricardo RIVERA : ☎ 05 81 38 12 42

Dentiste Dr. William CELLOU : ☎ 05 65 99 04 93

Kiné Mme Rosette SLUIMAN : ☎ 06 85 24 44 20

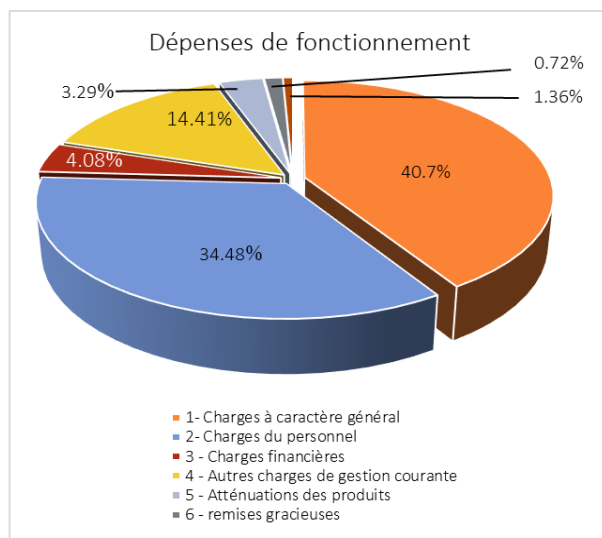
Cabinet infirmiers libéral : ☎ 05 65 99 74 32

Cabinet infirmiers UDSMA : ☎ 05 65 99 65 70

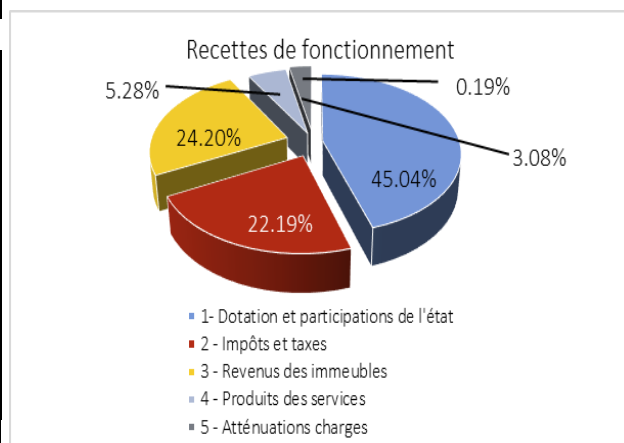
Fonctionnement 2020

Le compte administratif au 31 décembre 2020

1 - Cantine, électricité, gaz, eau, T. foncières entretiens bâtiments, terrains, véhicules, regroupement scolaire, fournitures diverses	94 918
2 - Charges de personnel Salaires, cotisations sociales, Assurance du personnel Médecine du travail	76 470 3 593 357
TOTAL	80 420
3 - Intérêts des emprunts	9 508
4 - Subventions, service d'incendie, indemnités élus, créances admises en non-valeur participations: région, PNRGC	33 601
5 - Versement à la ComCom : S.I., petite enfance, fonds de péréquation ...	9 925
6 - Remises gracieuses loyers (covid)	3 182
7 - Opérations d'ordre comptable	1 676
TOTAL DEPENSES	233 230

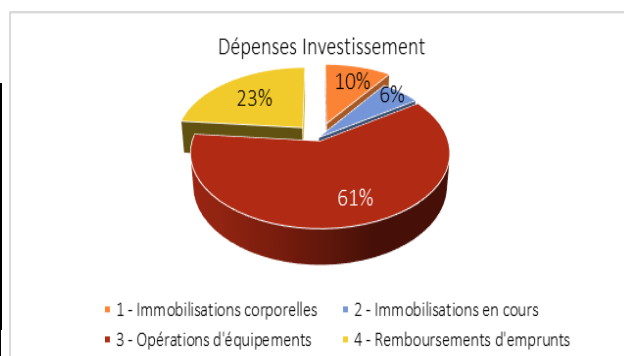


1 - Dotations de l'Etat, compensations exo. TF Région (pour le transport scolaire)	160 995
2 - Taxes foncières, habitations, pylones...	79 354
3 - Loyers et charges	86 516
4 - Production solaire, cantine, remboursements gaz et eau	18 874
5 - Remboursement rémunérations et autres charges sociales, dons, remb. Gaz	11 018
6 - Produits fin. + exceptionnels	701
TOTAL RECETTES	357 458

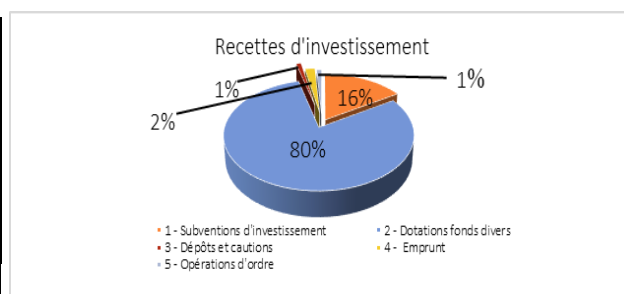


Investissement 2020

1 - Acqu. Camion serv. Techn., équ. informat. equ. cantine, outils serv. Techn.	20 511
2 - Trav. div. Bâtiments Publics et Logements	11 913
3 - Voirie: réparations div. suite intempéries mise hors d'eau, plaques de rue	126 211
4 - Capital des emprunts et cautions locatives	48 711
TOTAL DEPENSES	207 347



1 - Subventions Etat, région, département, CC	58 453
2 - FCTVA excédents de fonctionnement 2017	9 660 282 224
3 - cautions logements	2 150
4 - emprunt	7 250
5- opérations d'ordre	1 676
TOTAL RECETTES	361 413



Budget communal 2021

FONTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	108 940	
012	Charges de personnel	91 690	
014	Atténuation de produits	10 200	
65	Autres charges de gestion courante	35 590	
66	Charges financières	8 360	
67	Charges exceptionnelles	3 000	
023	Virement à la section investissements	114 000	
042	Opération d'ordre en section	976	
013	Atténuation de charges		10 000
70	Produits des services		19 822
73	Impôts et taxes		82 554
74	Dotations et participations		170 378
75	Autres produits de gestion courante		90 000
76	Produits financiers		2
	Total section	372 756	372 756

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	RAR Dépenses	RAR RECETTES	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles			3 000	
23	Immobilisations en cours	82 719		135 000	
	Opérations d'équipement	106 589			
16	Remboursements d'emprunts		1 350	46 167	2 150
	Emprunts et dettes assimilées	1 500		2 000	16 865
001	Résultat reporté			30 916	124 228
13	Subventions d'investissements		55 899		80 969
10	Dotations aux fonds de réserves				11 454
21	Virement de la section fonctionnement				114 000
40	Opérations d'ordre entre section				976
41	Opérations patrimoniales			13 366	13 366
	TOTAL SECTION AVEC RESTE A REALISER			421 257	421 257

La vie communale

Le 14 juillet à Martrin



Malgré le vent et la pluie, cette manifestation animée par les Majorettes du Rance, a tout de même rassemblé plus de 150 personnes dans la cour de notre école. Nous les remercions une nouvelle fois d'avoir répondu présent à notre invitation et merci aux Majorettes pour leur prestation très appréciée.



Le 1^{er} Master de Tartes aux pommes



Le 30 octobre 2021 s'est tenu à la salle des fêtes de Martrin, le 1^{er} Master de Tartes au Pommès, au bénéfice du TELETHON.



Nous tenons à remercier les personnes qui ont préparé ces 26 délicieuses tartes, les chasseurs pour la grillée de châtaignes, les généreux donateurs des lots:

Le Restaurant « La Caminada »
 La Martrinole,
 Nanou Pizza
 M.P CHARPAIL (La Potière)
 La BAL de Martrin
 Marie Ange PORTAL (Photographie)

Et toutes les personnes, qui par leur présence, ont fait de cet après-midi une bonne action puisque que la somme de 320 €uros avec la vente des tartes et des châtaignes, a été intégralement reversée sur le site officiel du Téléthon.

Le classement de la meilleure tarte

- 1^{ère} Célie
- 2^{ème} Zoé B.
- 3^{ème} Jasmine
- 4^{ème} Caroline

Félicitations aux gagnantes, Bravo Anne et Séverine pour l'organisation



Et à l'année prochaine !

La vie communale (suite)

Travaux Maison des Associations (Maison Carles)



La toiture, ainsi que les « chiens assis », ont été entièrement refaits, par l'entreprise POUSTHOMY de Plaisance, que nous remercions vivement pour la rapidité et l'excellence dans l'exécution de ce chantier.

La réfection des menuiseries, portes et fenêtres, a été confiée à Bruno Barthelemy de Saint Juery.

Le début des travaux est programmé pour le Printemps.



LES TRAVAUX TERMINES

Travaux de voirie



De nombreux travaux routiers ont été réalisés sur la commune



L'entretien et l'amélioration de toutes les voiries (communales, intercommunales et départementales) sont une des priorités de l'équipe municipale.

Pour l'année 2021, une somme de 54.615 € a été allouée dans le budget afin de réaliser de nombreux chantiers routiers. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) obtenue est de 30%.

Tout d'abord, des travaux de mise en sécurité :

Quelques travaux de renforcement ont été réalisés

-Au Belissas pour permettre en toute saison un accès sécurisé à l'habitation,

-A Jouvayrac, un accès pompier a été aménagé.

Ensuite des travaux plus importants ont été réalisés au Puech de la Rengue, en continuité du goudron réalisé en 2020. L'idée est d'accéder aussi au haut du lotissement de La Capelle, nouvellement constructible, suite aux modifications du PLUI

Un chemin d'accès carrossable a été réalisé pour atteindre Negrals.

Des travaux de réfection de voirie ont aussi été réalisés à Farrayrolles, ainsi qu'à l'Amandier et dans le centre du village du Cayla.



La route entre Martrin et le Cayla est classée d'intérêt intercommunal, les travaux et entretien sont donc à la charge de la communauté de communes. Quelques travaux "d'urgence" ont pu être réalisés : trous à la Pagésié, la Létarié... Les élus seront attentifs auprès de la communauté de communes afin que cette route bénéficie d'un entretien régulier.



La vie communale (suite)

Travaux à l'Eglise

L'église du bourg - Rénovation des peintures intérieures



Mercredi 6 Octobre, les bancs et les planchers de l'église ont été enlevés pour permettre l'installation de l'échafaudage et de la nacelle pour les travaux de peinture



Ces bancs et planchers ont été mis à l'abri jusqu'à la fin des travaux.



Nous remercions l'entreprise RENAUD pour la qualité de son travail et le respect des délais.

Catherine AUDIRAC IUNG s'est chargée du dé-poussiérage et de la restauration du statuaire très abimé de l'église



Marcel Blanc a remis en état le confessionnal et les stations du chemin de croix.

Qu'ils en soient remerciés.

Si les chorales sont autorisées au printemps, la commune inaugurera cette rénovation en invitant le « Chœur des Vallons » et la chorale « Arabesque et Fantaisie » de Saint Affrique qui nous interpréteront leurs nouveaux répertoires.

La vie communale (suite)

Eclairage public



L'éclairage public, dans le Bourg et au Cayla, a été complètement revu. Des ampoules LED ont remplacé les anciennes ampoules générant une économie d'énergie conséquente. Nous avons installé de nouvelles lanternes dont l'éclairage est dorénavant dirigé vers le sol, plus efficace pour les passants et moins perturbant pour les animaux nocturnes. ,

Après consultation, le SIEDA nous a dit qu'il valait mieux une baisse d'intensité de l'éclairage, passée une certaine heure plutôt qu'une coupure totale pendant la nuit ce qui aurait accéléré la détérioration des ampoules LED. La baisse de 10% prévue initialement étant apparue insuffisante, nous avons récemment demandé une baisse d'intensité de 50% qui doit être mise en place en début d'année 2022.



Un éclairage public supplémentaire sera installé dans le courant du premier semestre à Jouvayrac.

Illuminations de Noël

Un peu plus d'illuminations dans le bourg pour les fêtes de Noël



Une table de pique-nique.....

.....a été installée au Cayla sur les bords du Gos.



Atelier de théâtre improvisé



Les séances se dérouleront le lundi après-midi (hors vacances scolaires) à compter du 10 janvier jusqu'au 9 mai à la salle des fêtes.

(Sous réserves d'éventuelles restrictions sanitaires)

Cours assurés par l'association C CEDILLE

Entièrement GRATUIT pour les participants.

La vie communale (suite)

Tourisme

Les journées du patrimoine



Beau succès cette année pour les journées du Patrimoine. En effet beaucoup de personnes (dont des groupes) sont venues visiter la tour hospitalière et l'église. Les élus ont assuré la permanence pour l'ouverture de l'église toute la journée non-stop.

Médaille du tourisme

Jean-Claude Cailliau honoré pour ses actions en faveur du tourisme.

Le lundi 22 novembre 2021, en présence des maires de la communauté de communes, **Jean-Claude Cailliau**, ancien Président de l'association « les amis du château de Coupiac » et habitant de Martrin s'est vu remettre la médaille nationale du tourisme par **Sébastien David**, président de la communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort 7 vallons. Cette cérémonie a également honoré **Alice Ricard**, élèveuse de brebis laitière Roquefort à Hermilix sur la commune de Versols-et-Lapeyre.



Informations diverses

Transport scolaire

Pour le transport scolaire, notre commune a actuellement une délégation de compétence, concédée par la Région, dont l'échéance est fixée au **31/08/2022**.

A fin de pouvoir renouveler cette délégation à compter du **01/9/2022**,
la Région nous a informés :

Que les nouvelles délégations auront systématiquement une durée de 7 ans,
Que le véhicule utilisé pour le transport des enfants devra impérativement
avoir 8 ans d'âge maxi (véhicule léger < 9 places assises) et ce pendant les 7
années de la convention de délégation



Compte tenu que le véhicule actuel de la commune à 12 ans, que nous sommes donc dans l'obligation d'en changer, que par ailleurs le nombre d'enfants transportés depuis la rentrée 2021 se résume à 4 enfants seulement puisque la région a déjà confié la ligne « Martrin – St Juery » à un autre transporteur,

Nous informons les parents que c'est la Région qui reprendra le transport des enfants à compter de la prochaine rentrée scolaire 2022.

Entretien des chaudières

L'**entretien annuel** de votre **chaudière** doit être réalisé par un professionnel. Ce dernier doit nettoyer l'appareil, vérifier son état de fonctionnement et contrôler ses émissions polluantes. A la fin, il vous donne des recommandations et vous fournit une attestation d'**entretien** à garder précieusement 2 ans, afin de pouvoir la présenter en cas de contrôle :

Du bailleur (si le logement est loué)

De votre assurance, en cas de sinistre (asphyxie, incendie).

L'entretien annuel d'une chaudière individuelle reste **à la charge du locataire** d'un appartement ou d'une maison, sauf mention spécifique précisée sur le bail.



En revanche, toute réparation importante sur le système de chauffage revient au propriétaire du

En ce qui concerne les logements communaux, c'est la commune qui commande l'entretien des chaudières, ce qui permet de bénéficier d'un tarif intéressant, **le coût restant à la charge du locataire**

Informations diverses (suite)

Ruches

Déclaration annuelle des ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 88

A noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août). Cette démarche ne dispense pas de la déclaration annuelle.

Nids de frelons

Propriétaire, locataire, mairie : qui doit régler la facture ?



Les nids de frelons asiatiques, en plus de représenter un danger pour les riverains, sont souvent un casse-tête administratif lorsqu'il s'agit de les faire détruire.

En cas de détection d'un nid de frelons, qui doit agir et payer ?

Les particuliers qui découvrent un nid ont souvent le réflexe d'appeler les pompiers pour procéder à sa destruction

Or, la destruction de nids (guêpes, frelons, frelons asiatiques, ...) ne fait pas normalement partie des missions des services d'incendie et de secours et les pompiers ne se déplacent donc plus. En règle générale, et sauf urgence, les particuliers doivent se tourner vers la mairie qui leur indiquera la marche à suivre ou contacter directement une entreprise spécialisée.

Si le ou les nids sont sur un terrain privé, le prix de l'intervention est à la charge du propriétaire. Si le propriétaire d'un terrain privé où a été découvert un nid ne fait rien ou est absent et que ce nid représente une menace avérée pour l'ordre public, le maire ou le préfet peut faire procéder à la destruction et présenter la facture au propriétaire.

Si le ou les nids sont sur l'espace public ou privé de la commune, le coût est à la charge de la commune.

Piège à frelons facile et efficace

C'est mieux de piéger les frelons dès à présent, et de renouveler les pièges régulièrement, avant que les reines ne nichent et qu'elles ne fassent d'innombrables dégâts sur les abeilles comme sur d'autres insectes.



Le brûlage à l'air libre

Le brûlage à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin des déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage...) est **INTERDIT**, de même que les palettes, pneus ou autres...

Ces pratiques d'un autre temps sont à proscrire dorénavant. Vous pouvez utiliser les déchets verts comme paillage ou en compost.

Recensement militaire

Les jeunes atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie jusqu'au dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire. Une régularisation est néanmoins possible jusqu'à l'âge de 25 ans.

Informations diverses (suite)

Tri sélectif

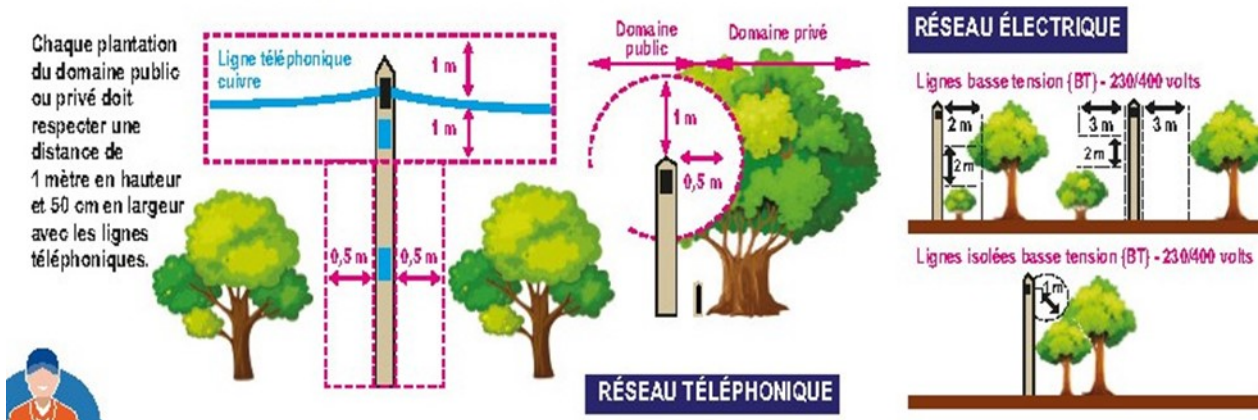
Le tri sélectif des déchets est obligatoire ! Les sacs jaunes pour le tri sont disponibles au secrétariat de la Mairie. Les décharges sauvages sont interdites. La déchetterie des Camboussières, entre Coupiac et Plaisance, est ouverte le lundi et le samedi, de 14h à 17h. Vous pouvez gratuitement y déposer vos encombrants, huiles usagées, électroménagers...

Élagage et abattage des arbres

Point sur les règles incombant aux particuliers concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies, en bordure de propriété et de routes

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage et ne cachent pas les panneaux. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Telecom et l'éclairage public. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Quelles sont les distances à respecter ?



Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24 Code rural), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Entretien des plantations (entre voisins)

(Article 673 du Code Civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921) Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.

Urbanisme

Toutes les constructions à partir de 5 m², création ouvertures... font l'objet d'une déclaration de travaux ou de permis de construire. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis ou une déclaration préalable. Lors de l'acquisition d'un terrain avec ou sans projet de construction, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain.

CERTIFICAT D'URBANISME (CU) – Un CU sert à fournir les renseignements généraux d'un terrain : les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété, la localisation dans une zone soumise au droit de préemption, la localisation dans un ancien site industriel répertorié, les taxes et les participations d'urbanisme. **En aucun cas il ne délivre une autorisation pour faire des travaux.**

DECLARATION PREALABLE (DP) – Travaux de peinture à l'extérieur ou travaux avec une surface au sol de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m², doivent être soumis à une demande de travaux via une DP et autorisés par la mairie. Le délai d'instruction est d'un mois (2 mois en secteur ABF).

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) - Un PC est obligatoire pour toutes nouvelles constructions de plus de 20 m² de surface au sol. Pour toutes constructions supérieures à 150 m², un architecte est obligatoire. Le délai d'instruction pour un PC maison individuelle est de 2 mois (3 mois en secteur ABF). Pour tous les autres travaux demandant un PC, le délai est de 3 mois (4 mois en secteur ABF). Vous pouvez le déposer en mairie ou en ligne.

Je le dépose sur le site :

<https://sve.sirap.fr/#/012141/connexion>

Vous devrez dans un premier temps y créer un compte particulier ou professionnel, ou alors vous vous y connectez avec un accès « FranceConnect »

Vous recevrez ensuite un mail de confirmation avec un code d'activation

Une fois votre compte activé, après avoir accepté les conditions générales d'utilisation vous trouverez un espace vous permettant de déposer une nouvelle demande ou de suivre votre demande en cours :

Pour déposer une demande remplissez les informations obligatoires dans les masques de saisie sur le demandeur, le lieu des travaux et le type de projet, vous choisirez ensuite le formulaire CERFA adapté à votre demande et vous avez enfin la possibilité de déposer toutes les pièces en ligne également (mais ceci n'est pas une obligation)

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - Bâche ou abri ≤ 1,80 m Bassin ≤ 10 m² : aucune formalité* Bassin ≤ 100 m² : DP Bassin ≥ 100 m² : PC

TOITURE – Déclaration préalable. Remplacement strictement à l'identique : aucune formalité.

Nous sommes conscients de la complexité de la réglementation de notre Plan Local d'Urbanisme. Nous vous conseillons de nous consulter afin qu'on vous conseille pour obtenir votre autorisation d'urbanisme.

Précision : les autorisations d'urbanisme sont signées par le Maire. Cependant, l'instruction est faite par le service de l'urbanisme de la Communauté de communes qui analyse tous les dossiers déposés en Mairie et contrôle la conformité du projet par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur.

Désormais les demandes peuvent être effectuées par voie dématérialisée auprès du service de l'urbanisme de la com/com.

Le mot des Associations

Le Club Primevères « 3^{ème} âge »



Après une année compliquée pour tout le monde, le Club a eu à cœur de conserver un lien, physique ou téléphonique, avec ses adhérents.

Une fois encore, la Société Pro'confort est venue présenter ses produits et a offert à tous les participants un repas chaleureux au restaurant de la Caminada.

Toutefois, afin de préserver la santé de nos anciens, les goûters mensuels ont été supprimés à cause de la situation sanitaire. Mais les plus assidues ont tenu à continuer leurs activités, tous les mercredi après-midi, au Club Tricot

Goûter



Comme chaque année, s'est tenu en ce mois de décembre, le goûter de fin d'année organisé par Josiane Léonzi, Présidente du Club du 3^{ème} âge... l'occasion de se retrouver dans la joie et la bonne humeur, et malgré le froid et le mauvais temps, autour d'une bûche de Noël et de quelques autres friandises.

Colis de Noël

Chaque adhérent a reçu son traditionnel colis de Noël, et les membres du Club Tricot ont même eu l'agréable surprise d'y trouver une boîte de chocolat supplémentaire.



Marché de Noël

Après deux années passées sans « Marché de Noël » et étant donné que cette année il n'y a pas eu d'interdiction, Le Club du 3^{ème} âge a souhaité rééditer ce marché traditionnel.

Il faut reconnaître qu'il n'y a pas eu foule d'exposants ni de participants, la mise en place du contrôle du pass sanitaire y était peut-être pour quelque chose, mais au moins ceux qui ont participé se sont sentis en sécurité et ont pu trouver leur bonheur : De jolis santons pour la crèche et des décorations de Noël, des savons, des articles tricotés, des jouets, des douceurs : gâteaux, confiseries, confitures maison..... Et puis le père Noël était là pour la plus grande joie des enfants, même s'ils étaient intimidés.



Les Calades du Cayla



L'association Les calades des amis du Cayla continue ses activités. La journée de nettoyage du hameau a eu lieu et une fois encore le travail réalisé est visible. Nous remercions nos fidèles et les actifs qui font un travail de fond toute l'année de façon bénévole.

Le repas partagé et le concert de guitare ont été malheureusement suspendus pour des raisons sanitaires... ce n'est que partie remise.

La décoration de fin d'année du Cayla et de la chapelle Saint-André a été mise en place. Nous avons décoré les calades, l'intérieur de la chapelle, installé la crèche, les sapins, ainsi que les guirlandes.... Sans oublier d'apporter notre aide pour installer celles de nos voisins qui ne peuvent plus monter à l'échelle. Deux sapins palettes ont été réalisés pour les entrées de hameau.

Cette année nous avons mis en place un petit marché avec des créations réalisées par les membres bénévoles au bénéfice exclusif de l'association.

Pour une première, ce fût un succès !!! Le travail réalisé, le décor de la chapelle, l'accueil du petit lutin et l'esprit de Noël ont été appréciés par tous nos visiteurs.



Nous avons eu le privilège et le plaisir de recevoir de Monsieur Jean-Claude Sabathier, aquarelliste né au Cayla qui fut le village de sa petite enfance, un tableau représentant notre joli hameau, signé et dédié. Après délibération du bureau nous avons choisi de le mettre au tirage au sort : un ticket étant offert pour chaque 5 euros d'achats. Nous l'en remercions chaleureusement.

Le tableau a été remporté par le n° 926, au nom de Sylvie Vigroux

Nous remercions également Madame la Maire Christiane Cailliau Deleu, pour les autorisations et pour son soutien, ainsi que Thierry Arnal, Maire de Plaisance, et Chantal Mazel Souyris représentante de l'association de Saint Laurent, pour leurs encouragements, leurs conseils et leur soutien. Merci encore à Madame Séverine Valentin, pour sa venue et son post sur Facebook, et à toutes les personnes qui, par leur présence nous encouragent.

Le petit marché du 5 décembre fût très sympathique. Les bénévoles nous ont surpris par leurs créativité. Le petit lutin présent a bien distribué les chocolats avec entrain et bonne humeur



La crèche vous attend dans la chapelle saint André, avec ses calades, le Gos et surtout ses jolis personnages. Poussez fort la porte et l'éclairage vous accueillera. Les illuminations des calades et des sympathiques décorations colorées donnent un élan de vie durant ces courtes journées d'hiver. La crèche restera en place jusqu'au 15 janvier 2022.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées : chute de bois, rubans, pommes de pin, glanage...

Et si vous avez de la chance vous pourrez rencontrer notre doyenne ou un membre de l'association qui se fera un plaisir de vous donner des informations.

L'association vous souhaite une agréable visite et un doux et joyeux Noël.

L'association est ouverte à toute personne qui souhaite s'investir et porter des projets pour notre joli hameau du Cayla. Nous avons fait le choix d'aller de l'avant, la seule exigence étant le respect des autres et du travail offert.

Vous pouvez nous découvrir sur Facebook : les calades des amis du Cayla, et nous joindre par mail :

Lescaladesducayla@gmail.com

Le Comité d'Animations Culturelles

Le comité d'animations culturelles a repris un peu de poil à la bête covid en 2021, doucement mais sûrement. Lors de l'AG en mars un nouveau bureau a été élu et des nouveaux projets ont été rêvés – même si en cours de route certains ont dû être abandonnés face à des contraintes sanitaires trop lourdes pour une petite structure comme le CAC.

Entre le troc du printemps en mai, deux randonnées guidées par Viviane et Jean-Claude Roques, des séances cinéma en été et en automne, même un « Delirium philosophique » (des rencontres du style café philo) a vu le jour.

Le 31 juillet « les dragons du cormyr » nous ont présenté leur spectacle « Du chœur à l'ouvrage » dans un décor de Lavomatic et malheureusement avec un public restreint – mais un public ravi et enthousiaste de retrouver de l'animation culturelle. La région a aidé ce spectacle à hauteur de 800€.



Les rencontres de musiciens, la grillée de châtaignes, le repas à partager, un autre spectacle autour d'une yourte, la fête du village ...ont encore été victimes de la situation, mais on continue de rêver...

Le bilan financier de 2020 était largement positif avec un solde de presque 3000€ sur le compte – que l'on doit surtout, malheureusement, à l'absence de gros événements comme la fête du village qui grignotent en général à la réserve. L'association est donc prête pour de nouvelles aventures en 2022, en vous invitant comme toujours à participer avec vos idées, vos propositions, vos bras et votre présence.

On racine...

L'association **On Racine**, a vu le jour à Martrin en 2020. Cette association s'est donnée pour buts de :

Sensibiliser, informer, former le public sur les questions des pratiques et des filières forestières afin de promouvoir la sylviculture irrégulière pour limiter les coupes rases sur nos territoires.

Ouvrir et accompagner les débats entre professionnels et non-professionnels sur l'exploitation des ressources forestières.

Soutenir les filières bois en circuit court existantes, le cas échéant œuvrer à leur mise en place.

Créer un réseau d'informations et de solidarités avec d'autres associations locales et nationales.

Raviver la mémoire des légendes et histoires locales en relation avec les arbres et la forêt.

L'association organise des moments de rencontres conviviaux, afin de pouvoir discuter des problématiques qui tournent autour de la filière et de l'exploitation du bois.

Et puisque On Racine voit avant tout la forêt comme un lieu de ressources non lucratives et un espace de bien être, elle organise à chaque saison des balades et randonnées à partager en petits groupes.

Pour rejoindre l'association, se tenir au courant des événements ou la contacter : on-racine@riseup.net

Rando Rance et Vallons

Depuis 10 ans l'association **Rando Rance et Vallons** vous propose de marcher sur les sentiers de notre région.

C'est reparti pour cette saison 2021-2022 après la période de dormance liée au COVID. Depuis septembre notre association vous propose :

La marche nordique tous les mardis à 14h accompagnée par Michel et Colette. Trois circuits sont proposés en alternance au départ de :

La Capelle de la Mole (*commune de Coupiac*)

Lincou

La Rouquette (*commune de Plaisance*)

Les Randos douces tous les vendredis sous la responsabilité d'Evelyne.

Pour cette saison, l'association, à la demande des adhérents, propose une randonnée un vendredi par mois avec un départ à 11h qui permet de nous éloigner des sentiers habituellement fréquentés et de rallonger le temps de marche.

Pour les autres vendredis, départ de la randonnée à 14h (*durée environ 2h*) en alternance sur le territoire des 7 Vallons et du Saint Serninois

Randonnées du WE chaque 15 jours sous la responsabilité de Béatrice.

Ces randonnées sont proposées sur la journée ou demi-journée avec des parcours de 10 à 20 km sur des sentiers plus ou moins éloignés de notre région.

Toutes les semaines les informations concernant nos sorties apparaissent sur les journaux locaux, le Saint-Affricain et le Progrès. De plus, un calendrier des randonnées est présenté sur le site de l'association.

Environ 150km de sentiers répertoriés parcourent notre territoire (*ancien canton de Saint-Sernin*), Isabelle avec une équipe de 6 personnes a la charge du balisage et en assure le suivi pour informer le Parc sur les interventions nécessaires.

Rando Rance et Vallons est affiliée à la Fédération Française de Randonnée. Si vous souhaitez nous rejoindre nous vous invitons à vous rendre sur notre site : www.randorancevallons.com.



Rando Rance et Vallons est affiliée à la Fédération Française de Randonnée. Si vous souhaitez nous rejoindre nous vous invitons à vous rendre sur notre site :

www.randorancevallons.com.

Association Famille Rurale

L'association a pu ouvrir son centre de loisirs aux enfants de 2 à 12 ans

Du 22 au 26 février : 14 enfants

Du 19 au 23 avril : 6 enfants

(ouverture réservée aux enfants de personnels prioritaires)

Du 08 juillet au 06 août : 32 enfants

L'accueil a lieu de 8h15 à 18h30, dans les locaux de l'AFR, sous la direction de Juliette BOGLINO, Résidant à Martrin. Malgré les contraintes sanitaires, les enfants ont pu faire des sorties (piscine, accrobranche, maison du miel...) et de nombreux intervenants sont venus leur proposer diverses activités (théâtre, yoga, plantes, tissage, marionnettes...)

L'accueil est proposé à la demi-journée, à la journée, à la semaine ou au séjour.

Le prix est établi en fonction du quotient familial et les bons CAF et MSA sont déductibles.

Les enfants peuvent bénéficier du TAD (transport à la demande)

Une nouvelle activité a démarré en octobre 2021 : initiation au Hand-Ball, pour les 5-10 ans à la salle des fêtes de Coupiac, le vendredi de 18h30 à 19h15. La cotisation est de 30 €uros et, comme pour toutes les activités, il faut être adhérent (26 €uros).

La gymnastique volontaire

Toujours animée par Eve, la gym a repris à Martrin le mardi matin de 10h. à 11h.
dans la salle des fêtes *(Dans le respect des règles sanitaires)*



Le G.P.C du Mousse

Durant la saison 2020-2021 l'association de chasse du GPC du MOUSSE a prélevé 100 sangliers et 75 chevreuils. Comme beaucoup d'associations cet été nous avons dû renoncer à faire le repas annuel en raison de la Covid 19, en revanche nous avons renouvelé notre opération daube de sangliers. Ce fut une belle réussite puisque 160 Kg de daube furent écoulés.

Merci de votre participation.

Étant donné que nous ne savons pas l'évolution des conditions sanitaires il est d'ores et déjà prévue de renouveler l'opération pour régaler les papilles de tous ceux qui le souhaitent.

La saison en cours approche à sa fin, mais une date restera dans les annales de notre association et notamment la date du 12 décembre 2021. Surtout pour notre amis Jean BLANC dit « Jeannot »

En cette belle journée du 12 décembre une troupe de sangliers est repérée dans les environs de la Cousinié. Après avoir reçu les instructions de chasse et consignes de sécurité il est décidé de partir traquer ces bêtes noires. Comme à l'accoutumé chacun se voit un poste attribué. Notre ami Jeannot se rendra à son poste habituel proche de LYGOUNET. Dès le lâcher des chiens les sangliers n'attendent pas et prennent la poudre d'escampette, la harde sera aperçue en train de s'esquiver de l'embuscade tendue, un premier sanglier sera prélevé tandis que d'autres échapperont, deux autres certainement bien plus rusés prendront un chemin différent certainement pensant n'y rencontrer personne, mais c'était sans compter que Jeannot serait fidèle à son poste et se trouverait donc sur leur route, tout à coup surgit du bosquet un premier sanglier qui sera manqué. Malgré cet échec Jeannot reste attentif et vigilant il pourrait en arriver d'autres. Quelque instant après surgit une seconde bête qui semble bien trapue mais elle ne fera pas vaciller l'homme, qui du haut de ses 84 ans et ses 68 ans de permis viendra loger sa brenneke de calibre 12 dans l'animal qui finira sa course quelques mètres plus bas.

Les traqueurs arrivent, Jeannot raconte son aventure et ils vont donc chercher la bête. Arrivés au pied de celle-ci la surprise fut de taille car personne ne s'attendait à trouver un si gros sanglier, tout le monde n'avait qu'une hâte c'était de le ramener au local de chasse pour pouvoir le mettre sur la balance. Ce beau mâle n'affichait pas moins de 135 Kg.

Jeannot, nous ne pouvons que te féliciter pour ta patience au poste ce qui n'est pas toujours marrant car il faut parfois affronter la pluie, le froid, le vent pour rien, mais des fois ça paye !!!

Enfin, toutes ces belles aventures que nous vivons ne pourraient avoir lieu sans un esprit d'équipe, c'est donc l'occasion de remercier toutes les personnes qui se lèvent à la pointe du jour et qui font le pied le matin moment crucial pour localiser une bête noire, ensuite viens le travail des traqueurs qui, avec complicité, vont accompagner leurs chiens pour lancer la chasse et, ensuite, n'oublions pas les postés qui eux tenteront de mettre fin à la cavale de l'animal. Chose facile à dire mais pas toujours couronnée de réussite.

Depuis la création de la diane c'est le plus gros sanglier prélevé à ce jour

Je tenais aussi à remercier tous les propriétaires qui nous donnent le droit de chasse et je terminerai en remerciant aussi la municipalité qui nous octroie une aide financière.



Record battu... Bravo Jeannot..

*PAUL Sébastien
Président du GPC du Mousse*

La bibliothèque



La bibliothèque de Martrin a poursuivi cette année encore sa mission culturelle, animée par cinq dynamiques bénévoles qui assurent assidument les permanences hebdomadaires le lundi de 19 à 20h, le mercredi de 16 à 17h et le jeudi de 10h30 à 12h30. Elles approvisionnent également l'ancienne cabine téléphonique où chacun peut, en libre accès, prendre ou donner des livres

La bibliothèque propose une grande variété d'ouvrages : livres, revues, BD, CD, DVD qui offrent un choix de qualité dans tous les domaines afin de satisfaire au mieux le plus grand nombre. Des nouveautés sont régulièrement ajoutées au fonds de base.

L'inscription y est gratuite et bien sûr ouverte à tous.

Les enfants de l'école de Martrin y ont accès sous la houlette de leur institutrice et de Zoé ainsi que les plus jeunes de l'école de Saint-Juéry. Des outils d'animation sont également mis à leur disposition.

Malheureusement, cette année, la crise sanitaire a annulé toutes les animations annexes. Cependant l'équipe de la bibliothèque a pu organiser en novembre dans le cadre du « Mois du film documentaire » en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Aveyron et la MISA de Saint-Affrique la projection du film « Brûle la mer » et a accueilli sa réalisatrice. Merci à l'école de Martrin et à tous ceux qui ont donné dessins, textes, documents et poèmes pour illustrer le thème choisi cette année : « Méditerranée ».

La Médiathèque Départementale de Rodez met à disposition de tous des ressources numériques en ligne : musique, vidéo, presse, autoformation... N'hésitez pas à en profiter !



Poin Info Séniors

Le Conseil Départemental et l'ACGSA (Association de Coordination Gérontologique du Saint-Affricain) ont mis à disposition un accueil physique et téléphonique dédié aux seniors, à leur entourage et aux professionnels.

Leur mission :

ACCUEILLIR – INFORMER – ORIENTER – ACCOMPAGNER – ANIMER

SI VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INFORMATIONS SUR :

Le maintien à domicile : service d'aide à domicile, prestations APA, aménagement du logement, transports, sortie d'hospitalisation...

Les structures d'accueil : accueil de jour, temporaire, foyer logements, résidences pour personnes âgées autonomes, EHPAD...

Les aides existantes pour les personnes âgées en situation de handicap

Les démarches administratives

L'accès aux droits

Les financements possibles...

Le Point Info seniors vous accueille, vous informe, vous écoute, vous oriente et vous accompagne.

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE SOUTENUS DANS LE CADRE DE VOS DEMANDES :

De service d'aide à domicile

De changement de situation...

Le Point Info Seniors vous garantit un accompagnement professionnel et personnalisé.

Le Point Info Seniors peut également proposer des actions de prévention et d'animation :

Réunion d'information : santé, hygiène de vie, sécurité...

Ateliers mémoire, équilibre, bien vieillir...

Groupe d'échange et d'information en direction des aidants

Toute action en lien avec les acteurs locaux liée aux besoins relevés sur le territoire pour les personnes âgées...

POINT INFO SENIORS – ACGSA

Maison des services au public

21, av. du Pont Vieux

12400 VABRES L'ABBAYE

05.65.99.03.56 / 06.11.93.15.86

pointinfosenior.acgsa@gmail.com

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00 – 17h30

Mardi au Jeudi : 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

site internet : <http://pointinfoseniors-a.wixsite.com/acgsa>

Martrin et ses commerces.....



La brasserie BAL de Martrin a ouvert ses portes en début d'année 2021.
Vous pouvez commander de la bière en appelant directement LOLO au **07.83.11.33.21**

Pour faire un cadeau, ou pour le plaisir des yeux, la poterie de Marie-Pierre est située dans l'ancienne laiterie.
Pour tout renseignement, vous pouvez l'appeler au

06.27.22.96.68



On ne présente plus la fouace de Martrin et autres délices, l'équipe de La Martrinole, situé en haut du village, vous attend.
Pour les commandes

05.65.99.73.13

Pour vous régaler, le camion à pizza est tous les mercredis soir Sur Martrin, et dans d'autres communes voisines les autres jours de la semaine;
Son numéro de téléphone :

06.13.66.07.94



A la Maison du Safran, située au Clapayrol, vous trouverez, bien sur, du Safran produit et récolté sur place, mais aussi des préparations à base de safran.(confitures, moutarde, vinaigre, sel, etc..)

05.65.97.77.70

« La Caminada », voyager en restant sur Martrin, le restaurant vous propose des menus traditionnels ou des repas tahitiens, seul, en couple ou en groupe réservation au

07 83 21 03 24 ou 09.50.85.96.58



..... Martrin pratique

Téléphone utile :

SAMU	le 112 ou le 15
Pompiers	le 112 ou le 18
Gendarmerie	le 112 ou le 17
Médecin de garde	le 3966
Mairie de Martrin	le 05 65 99 79 65
ADIL (info logement)	le 05 65 73 18 00

Web utile

Démarches administratives	https://www.service-public.fr/
Histoire	http://commanderie.martrin.pagesperso-orange.fr/
Geoportail (cadastre)	http://www.geoportail.gouv.fr

Ordures ménagères

Les sacs jaunes sont disponibles au secrétariat de la Mairie. Les ordures ménagères et les sacs jaunes sont à déposer aux espaces de collectes près du local du « club Primevères » et de la mairie. Les conteneurs à verre se trouvent près de la mairie.

Petit rappel

Tous les comptes-rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la mairie

<https://martrin.jimdofree.com>

Les personnes qui souhaitent les recevoir par e-mail, peuvent communiquer leur adresse e-mail au secrétariat de la mairie

« Le Martrinol » est destiné à être lu par toutes et tous.

Les comptes rendus d'activités des associations ont été fournis par ces associations, nous nous sommes contentés de les mettre en page. Les images proviennent des associations, des auteurs d'articles ou de la Mairie. Nous sollicitons votre indulgence pour les fautes qui auraient pu nous échapper malgré toute l'attention portée à la réalisation de ce numéro du « Martrinol ».

Imprimé avec le matériel de reproduction de la Mairie.

La Directrice de la publication est Madame Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire de Martrin.

